

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS

Paraissant le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

La maison HAASENSTEIN et VOGLER à Genève, Bâle et Zurich, Francfort s. M., Hambourg, Vienne, Leipzig et Berlin, reçoit pour nous les annonces de la Suisse et de l'étranger, Rodolphe MOSSE, (Munich, Nuremberg, Vienne, Prague, Berlin, Hambourg, Brême, Francfort s. M., Strasbourg). — Pour Paris et les départements, s'adresser à J.-B. Chanard, 41, boulevard Saint-Germain, Paris, seul autorisé.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 7.—
 expéd. franco par la poste 8.80
 Pour 6 mois, la feuille prise au bureau 4.—
 par la poste, franco 5.—
 Pour 3 mois, 2.80
 Abonnements pris par la poste, 20 c. en sus.
 Pour l'étranger :
 Pour un an, 15.50
 Pour 6 mois, 8.50

PRIX DES ANNONCES :
 De 1 à 3 lignes, 50 c. De 4 à 7, 75 c. De 8 lignes et au delà, 10 c. la ligne ord., 5 c. la répétition. Annonces non cantonales, 15 c. la première fois et 10 ensuite. Avis de mort de fr. 1 à 1.50. Pr s'adr. au bur. 50 c. Indications écrites, 10 c. — Dans la règle, les annonces se paient d'avance ou par remboursements. Réclames 20 c. Les annonces reçues jusqu'à midi les lundis, mercredis et vendredis paraissent le lendemain.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — JUILLET 1876

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL							CHAUMONT											
Jours du mois	TEMPÉRATURE en degrés centigrades.			Baromètre en milli.	V. dominante	ETAT	REMARQUES	LIMNIMÈTRE en centimètres.	TEMPÉRAT. du lac	Jours du mois	TEMPÉRATURE en degrés centigrades.			Baromètre en milli.	V. dominante	ETAT	REMARQUES.	
	Moyenne du jour.	Minim.	Maxim.								Moyenne du jour.	Minim.	Maxim.					Moyenne du jour.
28	23.4	13.3	30.0	717.6	E	calme	clair	Rosée m. Joran s. 8 Alp. vis	286.5	19.5	21.1	15.0	25.8	669.1	SO	moy.	clair	
29	20.7	14.5	25.7	721.8	O	moy.	"	"	287.0	18.5	14.9	12.3	20.3	671.9	NO	"	nuag.	Vent fort le m.
30	20.8	9.7	27.8	724.0	E	faib.	"	Rosée m. Toutes les Alp. vis		30	18.3	10.6	25.0	674.2	O var.	"	clair	

Extrait de la Feuille officielle

1. Le poste de pasteur de la paroisse de la Sagne étant devenu vacant par la nomination du titulaire aux fonctions de pasteur de la paroisse de Valangin-Boudévilliers, les ecclésiastiques au bénéfice de l'article 6 de la loi réglant les rapports de l'Etat avec les Cultes, qui seraient disposés à desservir ce poste, sont invités à se faire inscrire au Département des Cultes, jusqu'au lundi 28 août prochain.

2. Dans sa séance du 18 juillet, le conseil d'état a nommé le citoyen Burdet, L., bûcheron, à Peseux, au poste de garde-forestier des forêts de dame Othenette et du Chanet de Colombier.

3. Déclaration d'absence. — Jugement préparatoire. — Par jugement en date du 6 juillet courant, le tribunal civil du district du Locle a ordonné qu'une enquête soit dressée au Locle en vue de faire prononcer l'absence du citoyen Grosclaude, Justin, feu Charles-Frédéric, originaire du Locle, d'où il est parti depuis plus de 30 ans.

4. Faillite du citoyen Henri-Eugène Bolland, horloger, originaire de Ste-Croix, domicilié à la Côte aux-Fées. Inscriptions au greffe du tribunal civil du Val-de-Travers à Motiers, dès le 28 juillet jusqu'au 28 août 1876, jour où elles seront closes et bouclées à 9 heures du matin. Liquidation devant le tribunal de la faillite, à l'hôtel de ville de Motiers, le lundi 4 septembre 1876, à 10 heures du matin.

5. Par jugement en date du 30 juin 1876, confirmé par arrêt de la Cour d'appel le 13 juillet courant, le tribunal civil du 1^{er} arrondissement, siégeant à Motiers, a prononcé une séparation de corps et de biens, pour le terme de deux ans, entre les époux David Chevalier et Catherine-Elisabeth née Wiedmer, domiciliés aux Bayards.

6. Les créanciers de la masse en faillite du citoyen Charles Ochsenbein, banquier, sont convoqués à l'hôtel de ville de la Chaux-de-Fonds, pour le vendredi 29 septembre 1876, à 2 heures du soir, pour suivre aux opérations de la faillite.

Les tiers porteurs, ou leurs représentants, sont avisés qu'ils doivent produire leurs titres pour cette audience, sinon il sera pris contre eux toute mesure que de droit.

7. Bénéfice d'inventaire de Justin Châtelain, propriétaire et cultivateur, époux de Lucie née Reymond, domicilié à la Sagne, où il est décédé le 11 juin 1876. Inscriptions au greffe de la justice de paix de la Sagne, jusqu'au mardi 22 août 1876, à 5 heures du soir. Liquidation devant le juge, qui siégera à l'hôtel de ville de la Sagne, le mercredi 23 août 1876, dès les 9 heures du matin.

8. A la demande du citoyen Jeanmonod, Louis-Henri, cultivateur, majeur, ff. Louis, de Provence (Vaud), domicilié à Bevaix, la justice de paix de ce cercle lui a nommé dans sa séance de ce jour un curateur en la personne du citoyen Baillot, Emile, notaire, à Boudry.

mé dans sa séance de ce jour un curateur en la personne du citoyen Baillot, Emile, notaire, à Boudry.

IMMEUBLES A VENDRE

VENTE IMMOBILIÈRE A COLOMBIER

Ensuite d'une direction donnée par l'autorité tutélaire du cercle d'Auvernier, le curateur de dame Louise-Estelle Morel, née Belperrin, exposera en vente par voie d'enchères publiques, le **samedi 5 août 1876**, dès les 8 heures du soir, dans l'hôtel de Commune de Colombier, les immeubles suivants situés sur le territoire de Colombier, savoir :

1° A Ceylard, une vigne et une chintre contenant ensemble environ 3 ouv. Limites : est MM. Ch. d'Ivernois et Fréd. Mouchet, nord un sentier public, ouest M. Félix Béguin et veuve Renaud, et sud un chemin public.

2° A Bregot, un terrain en nature de verger et plantage, contenant environ 4 émines. Limites : nord le chemin de fer du littoral, est le même et M. C. Alexis Reymond, sud MM. de Roulet, de Meuron et la venderesse, et ouest la Commune de Colombier.

3° Et cas échéant, au Creux de l'Esprit, une propriété en nature de verger, jardin et champ, contenant environ 3 1/8 poses, sur laquelle est construite une petite maison d'habitation, dont une partie des locaux continueront à être usagés par dame Morel-Belperrin, sa vie durant.

Un petit jardin situé à Bregot au sud du n° 2 ci-dessus, sera compris dans la vente de l'immeuble n° 3.

S'adr. pour tous renseignements, à M. Ch.-H. Wuthrich, propriétaire, à Colombier, ou à F.-A. Jacot, notaire, dépositaire de la minute de vente.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES ENCHÈRES

Le citoyen Porchet de Doubs, propriétaire à Bevaix, voulant faire démolir l'un de ses bâtiments, exposera en enchères publiques la toiture avec environ 10,000 tuiles, pannes, chevrons et charpente, planchers, portes, fenêtres et boiserie.

Les enchères auront lieu à Bevaix, dans le domicile de l'exposant, aux conditions qui seront lues le jeudi 3 août 1876, dès 4 h. après-midi. Boudry, le 26 juillet 1876.

ANNONCES DE VENTE

ENTREPOT SALLE DE VENTE

21, Faubourg du Lac, Neuchâtel.

Meubles en tous genres, antiques et modernes. — Fusil de chasse Le-faucheux, arme de choix, avec cartouches.

PHARMACIE CRUCHAUD

J'ai l'honneur d'annoncer au public de Neuchâtel et des environs, que M. C. Cruchaud m'a cédé sa pharmacie au mois d'avril 1876.

Albert BOURGEOIS, pharmacien.

Elixir de Prunelles

DE CHARLES FELIX

Distillateur, à Châlon-sur-Saône

Cette délicieuse liqueur se recommande non-seulement pour son goût exquis, mais aussi pour son efficacité contre les maux d'estomac et les mauvaises digestions.

H. LOUET, représentant,

7, Passage des Arbalétriers, aux Terreaux, Neuchâtel.

A la même adresse, bons vins rouges de Bourgogne, depuis 30 cent. la bouteille. Rhum, kirsch, marc, cognac fine Champagne, à des prix très modérés.

A vendre en tout ou en partie **2000 pots vin rouge 1875**, crû des Saars. S'adr. à Louis Wittnauer, aux Tourelles.

531 A vendre un joli petit buffet de service, couleur noyer et comme neuf, de la porcelaine et faïence, et plusieurs objets utiles et d'un usage journalier. Le bureau indiquera.

Le vin rouge de Mâcon

que M. Ch. Lichtenhahn attendait est arrivé, et il le détaillera au même prix que précédemment.

L'Administration du Pénitencier porte à la connaissance du public, que ses magasins sont bien approvisionnés en gerles à vendange cerclées en fer, au prix de fr. 8, en nattes en paille de toutes dimensions, enveloppes paille pour litres et bouteilles, cahiers d'école de toute espèce, etc.

Elle offre également à vendre, quatre beaux et bons ovales neufs, dont deux de la contenance de 2000 pots environ, et deux de 600 pots environ.

Toute demande peut être également adressée au dépôt de l'établissement, magasin agricole, place du Port, Neuchâtel.

RINSOZ fils: — Comestibles

A vendre en liquidation

500 bouteilles Bordeaux choix, de 2 fr. à 4 fr. la bouteille.

300 bouteilles eau-de-vie de vin à fr. 1.50 la bouteille.

1500 bouteilles Yverne et Villeneuve à fr. 1.25 la bouteille.

Rabais par 50 bouteilles.

Toujours grand choix de volaille, gibier, poisson du lac et marée.

A vendre un bon lit en noyer avec sommier, pour deux personnes, à un prix raisonnable. S'adr. à M. Romand, maison Michouiller, à Fahys.

A remettre de suite, à des conditions avantageuses, le magasin de porcelaines et de faïences, sous l'hôtel du Faucon. S'adr. au magasin.

M. Georges de Montmolin mettra très prochainement en perce un laigre vin blanc 1875. Les personnes qui en désirent, soit par brandes, tonneaux ou en bouteilles, sont priées de s'inscrire au bureau de M. le notaire Guyot.

Tous les jours de marché à Neuchâtel, on trouve de la **bonne charcuterie** bien soignée, fraîche et sèche, au prix courant, à l'étal de Jacob Walter fils, rue du Coq d'Inde.

Vient de paraître :

LES CONFIDENTS

(Die Vertrauten)

Grande Valse brillante

Par F.-T. MOLL.

Opus. 34. Prix: fr. 2.

Cette nouvelle composition se recommande aux amateurs de bonne musique de danse, par sa simplicité et les jolies mélodies qu'elle renferme.

En vente au magasin de musique sœurs Lehmann, à Neuchâtel.

Poissons rouges

au magasin de comestibles Charles Seinet, rue des Epancheurs 8.

Plus de goûtres

Prompte guérison du gôtre sans les suites fâcheuses qu'occasionnent les préparations iodées par leur usage prolongé. Traitement facile et infailible. Prospectus imprimés. Prix: 3 fr. pour Genève. Expédition contre remboursement. Remède externe. Pharmacie DARIER, à Genève. (H-X)

DERMASOTE

Remède le plus efficace contre les suites fâcheuses de la transpiration exagérée des pieds.

Le Dermasote fait disparaître immédiatement l'odeur pénétrante et guérit en peu de temps la peau malade, sans supprimer la transpiration.

Flacons originaux de fr. 2.50 et fr. 1.50. Se méfier des contrefaçons.

Dépôt à Neuchâtel : pharmacie Jordan.

A vendre une

PRESSION A BIÈRE

S'adr. à F.-A. Jacot, notaire à Colombier.

AVIS AU PUBLIC

Paul Bedeau, pintier, rue Fleury, maison Braillard, annonce au public qu'il aura tous les jours des bondelles rôties et en salade. Tous les lundis gâteaux au fromage, et tripes tous les samedis soir. Salle à manger pour les sociétés.

FABRIQUE SUISSE

DE SPÉCIALITÉS

V. ANDREAE



HYGIÉNIQUES

A FLEURIER.

Diplôme de mérite à

l'Exposition de Vienne 1873

Marque de fabrique

ALCOOL DE CAMOMILLES

Antispasmodique pour remplacer le thé de camomilles. Le flacon, fr. 2.

En dépôt chez E. Bauler, pharmacien à Neuchâtel. (H 2973 N)

EXPOSITION DE PARIS 1875. — MÉDAILLE D'ARGENT

SILPHIUM CYRENAICUM

Expérimenté avec le plus grand succès par le Dr Laval dans le traitement de la **Phthisie pulmonaire** à tous les degrés, de la **Phthisie laryngée** et dans toutes les affections de la **poitrine** et de la **gorge**. 973

Adopté dans les hôpitaux de Paris et des principales villes de France.

Le **Silphium** s'administre en **teinture**, en **granules**, et en **poudre**.**Derode et Doffès** pharmaciens de 1re classe, 2, rue Drouot, Paris.

Dépôt à Genève à la pharmacie Habel.

AVIS AU PUBLIC

Le magasin de Jacques Ullmann, rue du Seyon 18, a été transféré dès le 30 juin dernier, dans la même maison au 1er étage, Grand'rue 9. Le solde de marchandises restant, sera vendu au grand rabais.

APERÇU :

Draperie, toilerie, cotonnerie, robes, jupons, châles, articles pour deuil, nappage, serviettes, couvertures en laine, tapis de lit, tapis de table, mouchoirs de poche blancs et couleurs.

Confections pour dames, Plume et édreton.

Literie, Meubles en bois, Tapisserie

MAISON PARENT

24, rue du Mont-Blanc, Genève

Literie dans tous les genres, spécialité de lits complets.

Ameublements de chambres à coucher.

Ameublements de salles à manger et salons.

Chaises cannées et paillées, chaises de Vienne.

Meubles en bois dans tous les genres et tous les modèles.

Spécialité de canapés-lits, dossiers mobiles.

Envoi des prix-courants très détaillés.

Toutes les marchandises sont expédiées franco gare.

H 5267 X

SEULES VÉRITABLES MACHINES A COUDRE

De la Compagnie Manufacturière SINGER, New-York

SEUL AGENT POUR NEUCHÂTEL

J. KUCHLÉ-BOUVIER

Machine de familles, pour lingères, couturières, etc.

Machine pour tailleurs et ateliers de confections en général

fr. 170

• 200

Grandes facilités de paiement

sans augmentation de prix, ni aucun intérêt pendant une année.

Je suis à même de recommander ces machines, que j'emploie depuis dix ans dans mes ateliers pour tous genres de travaux fins et ordinaires, sans que pendant ce temps aucun dérangement se soit produit dans leur mécanisme.

Ne pas confondre les véritables machines Singer américaines avec les contrefaçons, qui leur sont de beaucoup inférieures. J. KUCHLÉ-BOUVIER.

ATTENTION

LE DÉBALLAGE DE LA RUE DU BASSIN N° 2

en face le temple neuf, Neuchâtel

Préviens sa clientèle que la vente des articles lingerie ne continue plus que huit jours.

Vu l'énorme quantité de marchandises que nous avons, nous sommes forcés de faire subir une baisse de 10% sur tous nos articles pour en faciliter l'écoulement. Nous engageons donc les dames à profiter de cette occasion qui ne se présentera plus.

Elles trouveront toujours un choix considérable de jupons, chemises, caleçons, camisoles, bonnets, cols, parures, broderies, foulards, lavallières, dentelles, guipures, bas et chaussettes, et quantité d'articles trop long à énumérer.

On peut toujours visiter sans être tenu d'acheter. — **Entrée libre.**

Chaux hydraulique

Usines de Neyse (Ardèche).

Seuls dépositaires pour la Suisse, **Girié et Chapas**, à Lausanne.

ON DEMANDE A ACHETER

535 On demande à acheter d'occasion, deux auges en pierre, 2 crèches en fer, une selle anglaise avec bride. S'adr. au bureau de cette feuille.

A LOUER

534 Jolie chambre meublée pour un monsieur au 1er étage. Rue St-Maurice 5.

535 Chambre meublée pour un monsieur, rue St-Maurice 6, au 4me

536 A louer tout de suite une chambre meublée pour un ou deux ouvriers, rue Place d'Armes 10.

537 Pour de suite une belle chambre meublée, bien située, avec ou sans piano. S'adr. au bureau.

538 A louer pour de suite, un bel appartement bien exposé, au 1er étage, composé de 5 pièces avec grand balcon, cuisine avec eau et office, jolies dépendances, part à la buanderie et jouissance de jardin. S'adr. rue de la Côte 11, chez M. Poncin.

539 Chambre meublée pour un ou deux messieurs. S'adr. au magasin du Carré 6, rue des Poteaux.

547 A louer présentement, deux chambres non meublées, plus une cave. Ecluse 20, au 3me.

549 A louer deux jolies chambres garnies; belle vue sur le lac et les Alpes. Cité de l'Ouest 5, au second.

550 Jolie chambre meublée pour messieurs. — Vue sur la rue du Seyon. Rue des Moulins 14, au 3me.

559 A louer de suite un appartement à la Coudre près Neuchâtel, composé d'une chambre, deux cabinets, cuisine, caveau, galetas avec un jardin et verger. S'adr. rue de l'Industrie 12, 3me étage.

424 A louer pour St-Martin prochaine dans le bas du village d'Auvernier, un appartement composé de 3 chambres et dépendances. S'adr. à C. Vuagneux, à Auvernier.

*A louer à Faouy, près Morat.*Dans une maison de campagne entourée d'ornementation et d'ombrages, à proximité de la poste, télégraphe et de la gare, **un logement à l'étage de 5 pièces** et plus, avec toutes dépendances nécessaires. S'ad. à A. Kiehl-Gauchat.

532 A louer deux chambres. S'adr. rue de la Balance 1, au 3me.

525 Chambre meublée pour un monsieur. Rue de l'Hôpital 18, au 4me.

524 A louer pour le 1er août, une belle grande chambre non meublée. Rue St-Maurice 1, au second.

526 Une jolie chambre mansarde indépendante, pour un monsieur rangé. Rue des Epancheurs 8, au 3me.

523 A louer une jolie mansarde meublée, rue du Seyon 14.

490 A louer une chambre meublée, rue du Seyon 20, au second.

491 A louer rue de l'Hôpital 9, un petit logement au 3me étage. S'adr. à Milles de Pury, à la Coudre.

502 A louer trois chambres non meublées, rue Pury 6, au rez-de-chaussée.

503 A louer une belle chambre meublée à 2 lits, pour messieurs, rue du Seyon 14.

504 Chambre garnie dans la cour, chez M^{me} Fay, faub. de l'Hôpital 50, au 2me.

506 A louer pour Noël, au centre de la ville, de vastes locaux pouvant être utilisés comme ateliers, magasins ou entrepôts. — A la même adresse, à vendre faute de place, un petit pressoir avec vis en fer, à un prix avantageux. S'adr. à Fahys 21.

507 Chambre meublée pour un monsieur. Ecluse 4, au 1er.

521 On offre à partager de suite, avec un monsieur, une chambre meublée. S'adr. Fausses-Brayes 15, 1er étage, à droite.

510 A remettre de suite, à une personne soigneuse, une chambre meublée indépendante, remise à neuf et chauffable. S'adr. rue des Moulins 23, au 1er.

505 A louer une chambre meublée avec deux lits, pour deux messieurs. S'adr. rue du Temple neuf 22.

508 Jolie chambre meublée au soleil, pour un monsieur. Rue Dublé 1, au second.

467 On offre à louer plusieurs chambres meublées avec la pension. S'adr. à Mme Matthey-Doret, à Bôle.

485 Chambre à louer de suite, pour un monsieur, 17 faub. du Lac.

486 A louer une petite chambre, Terreaux 5, au 3me.

466 A louer, rue des Terreaux, un logement de 3 à 4 chambres, cuisine et dépendances. S'adr. à la Boine 3.

469 A louer une jolie chambre garnie, faub. de la gare 1, 3me étage.

468 Pour cas imprévu à louer de suite un logement de 2 chambres, cuisine et galetas. Suchiez n° 2.

470 Jolie chambre meublée. Terreaux 7, au second, à gauche.

445 A louer chambre meublée ou non. Rue de l'Oratoire 5, au 3me.

438 A louer de suite une chambre pour un coucheur. S'adr. rue des Moulins 45, au 1er.

596 Chambre meublée à louer, vue sur le lac. S'adr. chez Mlle Gaberel, rue de la Treille 5, au magasin.

103 A louer dès maintenant et jusqu'à Noël, à la Maladière 22, un logement de 5 pièces avec cuisine et dépendances, au premier, plus une très grande pièce et trois petites au plain-pied, pour des bureaux, ou bien une famille seule. Conditions très avantageuses. S'adresser à Mme Perrenoud, Maladière 22.

DEMANDES DE LOGEMENTS

548 Un ménage de deux personnes avec un enfant de 5 ans, désire trouver un petit logement en ville. S'adr. chez Mme Dubach, rue des Moulins 19, au 3me, derrière.

511 Deux jeunes gens demandent à louer une petite pinte bien fréquentée, ou au besoin un petit magasin. Le bureau de la feuille indiquera.

OFFRES DE SERVICES

530 Une personne de toute confiance demande une place de gouvernante dans une maison, ou femme de chambre, elle connaît tous les ouvrages de lingerie. S'adr. au bureau d'avis.

543 Une fille badoise, bonne travailleuse, 21 ans, cherche une place pour faire un ménage soigné, à défaut comme fille de chambre. S'ad. à Mme Widmeyer, rue de l'Hôpital 14.

542 Une jeune fille bien recommandée, de la Suisse allemande, forte et robuste, désire se placer pour aider dans un ménage ou pour soigner des enfants. Elle se contenterait d'un faible gage. S'adr. rue de l'Industrie 9, au 1er.

541 Une cuisinière pourvue de bons certificats, cherche une place dans une famille peu nombreuse. S'adr. chez M. Fitzel, peintre, rue du Prébarreau 6.

456 Une fille de 17 ans, du canton d'Argovie, de braves parents, voudrait se placer dans une honorable famille de la Suisse romande pour apprendre le français; en échange elle s'occuperait du ménage et autres travaux de la maison. Adresser les offres à Otto Stær, agent à Bâle.

494 Une honnête jeune fille aimerait se placer comme fille de chambre ou pour tout faire dans un petit ménage. S'adr. à M. Gaudard, épicière, faub. de l'Hôpital.

493 Une bonne cuisinière bien recommandée cherche une place pour entrer tout de suite. S'adr. rue des Moulins 21, au 3me étage.

492 Une jeune fille de 20 ans parlant français, cherche une place de bonne d'enfant ou pour s'aider au ménage. S'adr. rue des Moulins 35, au second.

522 Trois filles voudraient se placer de suite. S'adr. chez Mme Weber, ruelle Breton 1.

512 Une femme de chambre qui connaît bien ce service, voudrait se placer dans une bonne maison de Neuchâtel. Bons certificats. S'adr. chez M. F. Dehn, tapissier, rue du Seyon 26.

513 Une personne se recommande pour des journées, pour le récurage, savonnage ou tout autre travail. S'adr. faub. de l'Hôpital 54.

514 Une bonne cuisinière possédant les meilleurs certificats, cherche pour de suite une place dans un hôtel ou dans une pension. S'adr. à R. Lemp, agent, Neuchâtel.

477 Une jeune personne parlant allemand et français, ayant fait un apprentissage de tailleur, désire se placer comme femme de chambre, connaissant déjà un peu le service. S'adr. pour renseignements, rue du Château 10, au second.

478 Une personne très recommandable désirerait trouver, dans le courant du mois d'août, une place de femme de chambre ou demoiselle de magasin. Pour renseignements, s'adr. à M^{me} Porret, à Auvernier.

CONDITIONS OFFERTES

544 On demande pour tout de suite une fille robuste, propre et active, sachant faire une bonne cuisine. Inutile de se présenter sans de bons certificats. S'adr. rue de l'Industrie 4, 1er étage.

551 On demande pour de suite une bonne d'enfants parlant le français, sachant bien coudre et repasser. Gage proportionné aux aptitudes. S'adr. au bureau de la Feuille d'avis, qui indiquera.

498 On demande p^r Neuchâtel et pour le milieu de septembre une bonne domestique, connaissant la cuisine et la tenue d'un ménage soigné. — Pour le commencement d'octobre et pour Paris, une cuisinière sachant faire un bon ordinaire, blanchir et faire un ménage soigné. Adr. les demandes à Mad. Henri Reynier à Cottendart, près Colombier. Inutile de se présenter sans bonnes recommandations de capacité et de moralité.

PLACES OFFERTES ou DEMANDÉES

540 Un jeune homme de 23 ans, qui sait travailler à la vigne et soigner les chevaux, cherche pour de suite une place de domestique dans une bonne maison. Bons certificats. S'adr. à William Steiner, à l'hôtel de la Fleur de Lys, Neuchâtel.

529 On demande un jeune homme pour domestique de campagne, sachant cultiver le jardin et la vigne; inutile de se présenter sans certificats de bonne conduite et de fidélité. S'adr. au bureau d'avis.

500 Un jeune homme de la Suisse allemande, actif et laborieux, et pouvant produire de très bons certificats, ayant travaillé pendant trois ans dans le bureau du secrétaire de son endroit, désire se placer dans un établissement quelconque, où il puisse apprendre le français; il ne demande pas de salaire. S'adr. à M. A. Quinche, instituteur à Cressier.

516 On demande pour entrer de suite un jeune homme valet de chambre, si possible déjà au courant du service et à l'occasion pouvant conduire un cheval; inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adr. au magasin du faubourg, E. Dessoulay, qui indiquera.

517 Deux institutrices du canton de Berne désirent trouver, pendant les 3 mois prochains, l'occasion de se placer dans des familles du canton de Neuchâtel, où elles puissent, contre leur travail dans le ménage ou auprès des enfants, se former dans la pratique de la langue française. Pour d'autres renseignements, s'adresser à M. Gùgger, buraliste postal, à Anet, canton de Berne.

497 On demande pour le 1er septembre un domestique vacher. S'adr. à Louis Miéville, au Bied sur Colombier.

Ateliers PERRET-MAILLOT

A NEUCHÂTEL

On demande des ouvrières polisseuses, finisseuses et aviveuses de boîtes argent.

Avis aux graveurs

On demande de suite un ouvrier graveur ainsi qu'un apprenti. S'adr. à Cofrane, chez A. Billon, graveur et guillocheur.

515 On cherche de suite une place d'assujettie, chez une bonne maîtresse, pour une jeune fille de 15 ans, qui a fait un apprentissage de tailleur. S'adr. au bureau de cette feuille.

528 On demande pour le Locle un bon cocher, bien au fait des travaux de la campagne. S'adr. à M. Lardy de Perrot, à Beaulieu, Neuchâtel.

Un jeune homme au courant d'une tenue de livres simple, parlant les deux langues et connaissant la correspondance, trouverait à se placer chez un entrepreneur de travaux publics. Adr. les offres, accompagnées de certificats à l'agence de publicité Haassenstein et Vogler, à Neuchâtel, sous les initiales Q S 971. H 3149 N.

441 On demande au Val-de-Travers, pour le commencement de septembre, un domestique pour soigner un cheval, un jardin, et pour divers ouvrages de maison. S'adr. au bureau de cette feuille.

APPRENTISSAGES

518 On demande une jeune fille pour apprentie lingère. S'adr. à Mme Brossin, pavillon ouest, palais Rougemont.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

545 Perdu samedi matin, du Vauseyon à Peseux, un mantelet de femme, qu'on est prié de rapporter contre récompense, à la Poste, à Peseux.

546 Une petite perruche s'est échappée. La personne qui pourrait l'avoir recueillie est priée d'en informer M. Knöry, rue de la Gare 1.

On a trouvé jeudi dans le jardin du Cercle du Musée, un **lorgnon** (pince-nez) monture en argent. Le réclamer au tenancier.

AVIS DIVERS

PENSION D'ETRANGERS

Toujours de jolies chambres meublées avec pension et jouissance d'un grand jardin, ayant vue sur le lac et la ville. Petit Pontarlier n° 1.

527 Une jeune maîtresse tailleur se recommande pour de l'ouvrage, soit à la journée ou à domicile. S'adr. au magasin de bijouterie, faub. de l'Hôpital 3.

An A.-B. 500 liegen 2 Briefe. Poste restante, Neuchâtel, K. t. à G.

Dès le 1er août prochain, quelques bons pensionnaires trouveront au 2^{me} étage, **Hôtel de la Couronne**, une table spéciale, servie dans les meilleures conditions de confortables, quoiqu'à des prix fort avantageux.

520 **En échange** d'une jeune fille de 16 ans on cherche un garçon ou une fille de 14 à 16 ans qui pourrait bien apprendre l'allemand et suivre les cours d'une école supérieure. Le bureau de cette feuille donnera l'adresse.

519 Dans une bonne famille bourgeoise de Neuchâtel, on désire prendre en pension quelques jeunes filles qui voudraient suivre le collège. S'adr. au bureau de la feuille.

Souscription publique à 14,000 titres d'annuités

A RECEVOIR

du gouvernement russe

Décrets impériaux des 19 septembre 1875 et 4 mai 1876.

CES TITRES D'ANNUITÉS jouissent d'un intérêt annuel de fr. 25 payables par semestre en or à Paris, sans impôts, et sont remboursables à 500 fr. en 24 ans par voie de tirage au sort.

Prix d'émission : 400 francs.

Payables comme suit :

50 fr. en souscrivant, 150 fr. à la répartition, 100 fr. le 1er octobre 1876, 100 francs le 1er décembre 1876. Jouissance du 1er juillet 1876.

Il sera bonifié 5% pour les versements anticipés.

Les souscripteurs qui se libéreront en souscrivant n'auront à verser que fr. 398.75. Ils seront privilégiés en cas de réduction.

En tenant compte de la prime d'amortissement et de la jouissance acquise sur le coupon de fr. 12.50 échéant le 1er janvier prochain, le prix des titres d'annuités revient à 393.65 fr. donnant un revenu annuel de

Ce qui équivaut à de l'Emprunt russe au cours de fr. 7.35 1/2
à des Obligations foncières russes au cours de fr. 67.75
fr. 338.75

Les formalités pour l'inscription à la Cote officielle de la Bourse de Paris seront remplies.

La souscription sera ouverte le jeudi 3 août 1876,

A Saint-Petersbourg: Maison Rogoff, Tchernicheff Percoulok.

A Paris: au siège de la Société, rue de Choiseul, n° 16.

A Genève: chez Adolphe Duval, agent de change.

Dans les autres villes de la Suisse: chez tous les principaux banquiers.

Les souscriptions faites en Suisse avant le 3 août jouiront d'un droit de préférence au moment de la répartition.

EXPOSÉ GÉNÉRAL

Le gouvernement russe, fidèle à la voie économique et industrielle dans laquelle il est entré depuis plusieurs années, a passé avec la **La Compagnie anonyme russe pour l'exploitation des richesses minières de la Russie**, des traités qui assurent à cette dernière des avantages exceptionnels. La compagnie anonyme russe a été constituée à Saint-Petersbourg, suivant autorisation ministérielle au capital de **Cinq millions de francs**.

Elle est administrée par :

MM. Général SERGE Georges KOUCHELEFF, aide de camp général de S. M. l'Empereur de Russie.

Valdemar ISLAVINE, conseiller intime de la cour de Russie.

Jean BASILEWSKI, propriétaire.

Jaques BOUTKOWSKI, conseiller de cour.

Philippe SKRIVANO, propriétaire.

Les traités passés entre le gouvernement russe et la compagnie, consistent :

1° Dans le fermage pendant 24 ans des Mines de Houille de Doué, appartenant à l'Etat;

2° Dans la concession de l'Entreprise par bateaux à vapeur du Service postal et du transport, pour le compte de l'Etat, des troupes et des employés du Gouvernement.

Ces concessions ont été accordées, par décrets impériaux des 19 septembre 1875 et 4 mai 1876, avec des subventions et des privilèges qui assurent à la compagnie l'avenir le plus prospère et lui permettent de compter, dès à présent, sur des bénéfices considérables.

C'est dans ce but que la compagnie a pensé qu'il lui serait avantageux d'escompter les **subventions** et les **versements** qu'elle doit recevoir du gouvernement Russe et de demander au public les capitaux nécessaires pour le développement de son entreprise. Elle offre en garantie de son emprunt les traités passés avec le Gouvernement qui lui assurent l'encaissement de près de **quatorze millions** de francs. Cette somme se décompose comme suit :

1° Subvention de l'Etat résultant des annuités pour le service de la navigation, 3.111.571.75

2° Produit des transports pour le compte de l'Etat, suivant tarifs officiels, 2.225.865.—

3° Bénéfices sur les livraisons de houille à faire à l'Etat, d'après les prix et quantités inscrits dans les actes de concession, 8.310.000.—

Total des sommes à recevoir de l'Etat Fr. 13.617.436.75

GARANTIES DE L'EMPRUNT

Les garanties de l'Emprunt reposent donc :

1° Sur l'encaissement de sommes s'élevant à 13,617,436 fr. 75 c. payables par le Gouvernement Russe, d'après des traités authentiques et définitifs;

2° Sur les Bénéfices à provenir de l'exploitation des Mines et des Services de Navigation;

3° Sur tout le Matériel d'exploitation et de navigation appartenant à la Compagnie.

La première de ces garanties est aussi indiscutable que le Crédit même de la Russie.

La seconde n'est pas moins importante par suite des facilités accordées à la Compagnie par le Gouvernement.

Le troisième enfin représente une valeur qui va s'accroître considérablement par l'augmentation du matériel d'exploitation de la Compagnie et tout particulièrement de son matériel naval.

Facilités d'Exploitation, Économie de Transports, Vastes débouchés, Concours financiers de l'Etat: tels sont les moyens d'actions mis au service de la Compagnie.

Comme surcroît de garantie et pour donner aux porteurs de *Titres d'annuités* un droit direct sur les sommes à toucher du Gouvernement Russe, la Compagnie a consenti à déléguer tous ses droits aux subventions et redevances sus-indiqués à

une SOCIÉTÉ FRANÇAISE dont le siège est à Paris, rue de Choiseuil n° 16, constituée suivant acte déposé chez M^e MOUCHET, notaire à Paris. Cette Société est exclusivement chargée d'encaisser semestriellement, au lieu et place de la Compagnie anonyme Russe, les sommes à recevoir de l'Etat et de les répartir jusqu'à due concurrence entre les porteurs de Titres d'annuités. Elle a pour administrateurs devant représenter les porteurs d'annuités:

MM. BARON DE LASSUS-SAINS-GENIÈS, C., propriétaire.
COMTE DE MONTBLANC, propriétaire.
COUPELLIER, négociant, Notable commerçant à Paris.

Cette combinaison financière, toute en faveur des Prêteurs, n'est pas nouvelle; elle a toujours été bien accueillie du public. C'est en effet, en déléguant les annuités à provenir de l'Etat aux Souscripteurs de Titres privilégiés que beaucoup de Compagnies de chemins de fer ont réalisé leur capital de construction.

En calculant le cours moyen de la Bourse, on voit que:

La Rente Russe 5 0/0 rapporte 5,25 pour cent.
Les Obligations Foncières Russes 5 0/0 rapportent 5,50
Les ANNUITÉS offertes aux Souscripteurs rapporteront 7,35

Les Capitalistes Suisses sauront apprécier la sécurité, les avantages d'un tel placement.

On demande à louer une petite poussette d'enfants. S'adr. chez M. Poncin, rue de la Côte 11.

SÉJOUR DE MONTAGNE

L'hôtel Bellevue aux Hauts-Genèveys, canton de Neuchâtel, est un séjour d'été des plus agréables. Vue superbe sur le Val-de-Ruz, le lac de Neuchâtel et la chaîne des Alpes. Environs riches en buts de promenade. Télégraphe et station de chemin de fer.

Climat salubre, recommandé à toutes les personnes qui doivent respirer l'air pur de la montagne et éviter les chaleurs de l'été. Cures de chaud lait et de lait de chèvre. Prix très modérés.

Pour tous renseignements désirables, prière de s'adresser au propriétaire, N. FREITAG.

RECOMMANDATION

Le soussigné prend la liberté de rappeler au public, qu'il se charge de tout genre de travaux concernant la décoration d'églises et de maisons particulières, ainsi que décors de théâtres, en figures et paysages, etc. On peut compter sur un ouvrage fait avec goût et des prix modiques.

Morat, juillet 1876.

MEYER peintre en décors, et doreur.

Municipalité de Colombier

Conformément à l'art. 19 de la loi sur les Communes et Municipalités, toutes les personnes non domiciliées dans le ressort municipal de Colombier, mais qui y possèdent des immeubles, sont invitées à faire parvenir d'ici au 19 août prochain au secrétariat municipal, une déclaration écrite indiquant la situation, la nature, la contenance et la valeur des dits immeubles. A défaut de déclaration dans le délai sus-indiqué, ou en cas d'insuffisance de cette déclaration, les immeubles seront taxés par une commission.

En outre et en conformité de l'art. 19 § 2 de la loi municipale, les personnes domiciliées dans le ressort municipal de Colombier et possédant des immeubles dans d'autres localités du canton, sont invitées à adresser au secrétariat municipal, avant le 19 août prochain, une déclaration signée de la valeur de ces immeubles.

Les contribuables de cette catégorie qui n'auront pas envoyé la susdite déclaration dans le délai indiqué, seront tenus de payer la taxe municipale sur le chiffre total de leur fortune.

Colombier, le 25 juillet 1876.

Au nom du Conseil municipal.
Le secrétaire, JACOT, notaire.

YVERDON

Dr Meyer, chirurgien-dentiste, est absent du 27 juillet au 7 août. (H N)

En échange. On désire placer un garçon de 15 ans d'une famille respectable du canton de Berne, contre un garçon du même âge de la Suisse française. S'adr. à M. Gehri, graveur sur bois, à Seedorf, près d'Aarberg.

Le Dr Bovet d'Areuse, est absent jusqu'à nouvel avis.

HOTEL VICTORIA

AIGLE (Vaud)

(à l'entrée de la vallée des Ormonts)

Hôtel et pension de premier ordre, situé à proximité de la gare, en face du bureau des postes et télégraphes; sur la grande route des Ormonts.

Cuisine soignée, vins de choix. Arrangements pour familles. — Prix modérés. Bains salins et eaux mères dans l'établissement. — Grand jardin ombragé. Omnibus desservant tous les trains.

— Tenu par G.-A. Schmitz-Petitpierre.

PENSION ALIMENTAIRE

Six messieurs ou dames de toute moralité peuvent avoir bonne table et logement à un prix raisonnable. S'adr. au bureau d'avis. 432

Je me fais un plaisir et un devoir de remercier publiquement M. Gacon, serurier de notre ville, pour la bonté et la complaisance dont il a fait preuve en mettant à ma disposition et installant lui-même un lit de son invention, destiné aux malades qui ne peuvent faire usage de leurs membres ni supporter le transbordement d'un lit à un autre sans de cruelles souffrances, ce qui a été le cas chez mon mari défunt.

Ce lit, je me plais à le reconnaître, a non seulement été d'un grand soulagement pour mon pauvre malade, mais aussi pour les personnes chargées de lui donner des soins. Veuve VILLINGER.

M. Reinheimer, professeur à Mülheim (grand duché de Bade), serait disposé à recevoir dans sa famille pour le 1er sept., deux jeunes gens de 9 à 16 ans, qui fréquenteraient le collège de la dite localité. Pour plus de détails, s'adr. à M. F. Bauer, à Monruz, près Neuchâtel.

Lisez la Rose de Tistelön

Lavage à neuf de toute espèce de vêtements et d'étoffes sans gâter les façons ni les garnitures. Orangerie 6, 3me étage, à droite.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Paris, le 29 juillet 1876.

Vos lecteurs savent que l'ordre des suites est, en France, sous le coup de plusieurs arrêts d'expulsion, et que le dernier de ces arrêts a été rendu sous Charles X; un pétitionnement considérable marche dans nos provinces du Midi pour demander qu'on fasse revivre ces arrêts qui n'ont été ni rapportés ni abrogés.

Le tribunal de Paris a répondu hier à ce pétitionnement en condamnant les journaux, qui ont parlé du scandale des examens de l'Ecole polytechnique, à 2,000 francs de dommages intérêts envers la Compagnie de Jésus, ou du moins envers le Père du Lac, leur représentant. On an-

nonce toutefois, que la Tribune a interjeté appel contre le jugement rendu contre elle dans cette affaire.

— Le Sénat continue à garder son attitude hostile et à vouloir dire non, lorsque la Chambre aura dit oui: c'est ainsi qu'il repoussera la loi municipale votée par celle-ci.

Je renonce à vous décrire l'irritation produite dans les masses par la façon de procéder du Sénat; si nos pères conscrits ont voulu se rendre impopulaires, ils ont parfaitement réussi.

— La discussion du budget marche, à la Chambre, avec une rapidité vertigineuse: c'est seulement lorsqu'on discutera le budget des cultes que les difficultés sérieuses surgiront.

— Notre ministre d'Italie a été élevé à la dignité d'ambassadeur, ce qui a vivement irrité nos ultramontains qui voulaient interpellier à ce sujet notre ministre des affaires étrangères; mais M. Decazes ayant dit qu'il ferait une déclaration favorable à l'Italie, les légitimistes se sont tenus cois.

Londres, 31 juillet. — Le Standard annonce que les Turcs, en trois colonnes, ont franchi la frontière serbe à Nisch.

Devich Pacha, commandant de la Bosnie, refuse quartier aux chrétiens.

NOUVELLES SUISSES

Zurich. — Un déraillement de train a eu lieu, samedi 29 juillet, entre Zurich et Munich; treize personnes sont blessées. Le déraillement a été causé par un essieu de roue cassé.

NEUCHÂTEL

— Un vent violent du sud-ouest, qui soulevait des tourbillons et des nuages de poussière sur nos places publiques, a régné hier après-midi, et nous a enfin amené cette nuit, sans orage cette fois, une pluie bienfaisante et rafraichissante.

Nous ne pouvons plus longtemps nous dispenser, à cette occasion, de nous faire l'écho des plaintes qui se manifestent sur l'arrosage insuffisant des rues et places de notre ville. Sans doute nos voies publiques ont un développement considérable, et on ne peut exiger que l'arrosage soit fait partout régulièrement ni à la même heure. Mais, outre la route de la gare, il y a des rues et des places qui sont incessamment parcourues par les voitures, et dans toutes les villes un peu importantes où l'arrosage est fait avec soin, ce sont les boulevards et les principales artères de communication qui sont l'objet particulier des soins de l'édilité. Au risque donc d'avoir à supporter un peu de boue, ce qui même peut être évité, nous croyons que l'administration fera bien, pendant les grandes chaleurs qui sans doute nous attendent encore, de consacrer à l'arrosage un personnel plus nombreux, ce qui, si nous ne nous trompons, avait lieu les années précédentes.

— Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté d'exécution concernant la mise en vigueur de la loi fédérale sur les poids et mesures. Cet arrêté intéresse surtout les aubergistes et autres débitants.

— Il est question de fonder au Locle une boulangerie sociale, dès que les fonds nécessaires auront été recueillis; c'est du moins ce qui résulte d'une communication faite aux membres de la Société de consommation du Locle, réunis à l'hôtel de ville le 25 juillet.

— La colonne de grêle qui, le 24 juillet, a abîmé les territoires de Bevaix, Cortailod et Colombier, laissant de côté Neuchâ-

tel, St-Blaise et Marin, qui n'ont eu que des grêlons clairsemés, a fondu directement sur Anet, dont le vignoble et les moissons ont été fortement atteints. La colonne a fait aussi des ravages à Bretiège, Muntchemir, Treiten, Siselen, Finsterhennen et Kalnach.

— Le 27 juillet, le jury a prononcé les sentences contumaciales suivantes:

Alfred Borel, voyageur de commerce, en dernier lieu à Cressier, a été condamné à 20 mois de détention, pour escroquerie et faux en écriture privée.

Rod. Brünimann, précédemment employé à la Chaux-de-Fonds, condamné à 3 ans et demi de détention avec travail forcé pour deux escroqueries d'une valeur supérieure à fr. 500, et une tentative de faux en écritures de commerce, commis en 1872.

Anselme Philippe Godet, serrurier, Français, condamné à deux ans de détention pour vol de fr. 230, commis avec fausses clefs, à Moron, sur le Doubs.

Valentin Guerry, bernois, cafetier, aux Eplatures, condamné à une année de détention pour banqueroute frauduleuse.

Le Comité de secours pour les inondés de la Suisse orientale a le plaisir d'annoncer aux nombreux donateurs qui ont si généreusement coopéré à cette œuvre de dévouement national et de fraternité républicaine, qu'il a fait parvenir au Conseil fédéral la somme de fr. 18,990.

On trouvera plus bas le détail du produit des collectes et des dons reçus.

Le Conseil fédéral a chargé notre Comité d'être auprès des donateurs l'interprète de sa vive reconnaissance. L'élan parti de Neuchâtel a gagné la Suisse entière, et ce témoignage de sympathie au malheur a resserré encore les liens qui nous unissent à nos Confédérés.

En exprimant à notre tour notre profonde gratitude à nos concitoyens qui ont si bien compris notre pensée, nous saisissons cette occasion pour leur rappeler que leur œuvre n'est point terminée, et que de nouvelles misères sollicitent leurs sacrifices, même plus près de nous.

Le vignoble de Bevaix et de Cortailod vient d'être ravagé par la grêle. Le beau village d'Albeuve est réduit en cendres.

Il est urgent que la charité publique et privée apporte à ces nouvelles infortunées une main réparatrice, et notre Comité pense ne pas sortir de son rôle en recommandant à notre population tous les appels qui lui seront adressés dans ce but. Les ressources de la charité sont inépuisables, et comme toutes les vertus civiques et chrétiennes, elle trouve dans son exercice même sa plus douce récompense.

Produit net des collectes et versements chez les membres du Comité.

	Fr. 16,392.58
De la Loge maçonnique de Neuchâtel	» 260.—
Du Journ. «Eglise et Patrie»	» 267.—
Du Journal Religieux	» 502.—
Du Synode de l'Eglise indépendante	» 545.27
De la collecte faite à la chapelle cath. de Fontaines	» 12.50
De Soc. de Belles-Lettres	» 27.50
Solde de comptes de la fête féd. des Jeunes Commerç.	» 41.35
Bureau de la Feuille d'Avis	» 118.—
» de l'Union Libérale	» 823.80

Total Fr. 18,990.—

Le comité de secours de Neuchâtel-Serrières.

Le bureau de cette feuille a reçu de l'hôpital Pourtalès un panier de plantons qui ont été aussitôt envoyés au Comité à Cortailod.

Nous avons également reçu de M. F. B., fr. 20 pour les incendiés d'Albeuve.